

# OPEN DE FRANCE

## DERIVEURS ET QUILLARDS DE SPORT

### BISCARROSSE - 28 JUILLET - 1<sup>er</sup> août 2009

## AVIS DE COURSE

### 1. REGLES : La régata sera régie par

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements Fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les Dériveurs Solitaires, Dériveurs Doubles, Quillards de Sport.  
Toutes les classes figurant sur la table des handicaps 2009 exceptées :  
Pour les dériveurs : le groupe D1, le 49er, et le 18 pieds australiens.  
Pour les quillards de sport : le Mini J, les Access Dinghy 2.3 et 303 et le 2.4.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au  
**CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE**  
**1427 Av de Latécoère – 40600 BISCARROSSE**  
Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre de **CNBO**.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 3.4. Admissibilité :

L'épreuve est fermée aux coureurs inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau 2009 pour les catégories Elite, Seniors et jeunes lorsqu'ils courent sur le bateau qui leur a permis d'obtenir cette labellisation.

## 4. DROITS À PAYER

Les frais sont de **55 euros par personne** pour les dossiers d'inscription complets reçus avant le 15 juillet (cachet de la poste faisant foi).

Après cette date, ces frais sont portés à **75 euros par personne**.

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice.

## 5. PROGRAMME

### 5.1. Horaires

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Mardi 28 juillet            | de 14H00 à 16H00 : Accueil, confirmation des inscriptions.<br>de 14H00 à 18H00 : Entraînement.   |
| Mercredi 29 juillet         | de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 : Accueil, confirmation des inscriptions.<br>de 14H00 à 18H00 : Entraînement.   |
| Jeudi 30 juillet            | de 09H00 à 12H00 : Accueil, confirmation des inscriptions.<br>14H00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement de la 1 <sup>ère</sup> course, course(s).<br>19H30 : Cérémonie d'ouverture. |
| Vendredi 31 juillet         | 13H00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement de la 1 <sup>ère</sup> course, course(s).<br>20h30 Soirée des équipages   |
| Samedi 1 <sup>er</sup> août | 12H00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement de la 1 <sup>ère</sup> course, course(s).   |

Aucune procédure de départ ne pourra être lancée après **15h30** le dernier jour

Palmarès après les courses le 1<sup>er</sup> août.

**5.2.** L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 14 H

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du 28 juillet.

## **7. LES PARCOURS**

Les parcours seront de types banane ou triangle olympique ou trapèze ou longue distance.

## **8. CLASSEMENT**

**8.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3. 10 courses maximum sont programmées.

**8.2.** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 3

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 4

## **9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **10. TROPHÉES**

### **10.1.** Trophées décernés

Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Scratch Dériveurs Solitaires.  
Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Scratch Dériveurs Doubles.  
Vainqueur de l'Open de France Dériveurs et Quillards de Sport : Quillards de Sport.

**10.2.** Pour chacun de ces prix, si 10 équipages féminins sont inscrits, un classement féminin sera établi par extraction sans recalcul des points.

**10.3.** Les trois premiers équipages de chacun des classements recevront des trophées.

## **11. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

*Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.*

*L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.*

## **12. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

### 13. GRUTAGE DES BATEAUX

Horaires de grutage des quillards de Sport : mardi 28 et mercredi 29 - 13h à 15h jeudi 30 de 9h à 12h30. Afin de faciliter l'organisation des grutages veuillez nous indiquer la journée souhaitée pour la mise à l'eau de votre bateau.

### 14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Open de France 2009", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

### 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### **FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**

#### **Pratiques Compétitives**

#### **Département Voile Légère.**

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Tél. : 01 40 60 37 01 – Mail : [dptvoilelegere@ffv.fr](mailto:dptvoilelegere@ffv.fr)

Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)

E-mail : [bernard.porte@ffv.fr](mailto:bernard.porte@ffv.fr)

Organisation Technique :

#### **CN BISCARROSSE OLYMPIQUE**

1427 avenue Pierre Georges Latécoère

40600 BISCARROSSE

Tél. : 05 58 78 10 51

Fax : 05 58 78 73 49

E-mail : [cnbo@wanadoo.fr](mailto:cnbo@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://cnbiscarrosseolympique.jimdo.com>

Hébergement et restauration à :

#### **OFFICE DU TOURISME DE BISCARROSSE**

55 place de la Fontaine

**40600 BISCARROSSE**

E-mail : [biscarrosse@biscarrosse.com](mailto:biscarrosse@biscarrosse.com)

Site Internet : [www.biscarrosse.com](http://www.biscarrosse.com)

Tél. : 05 58 78 20 96.

Fax : 05 58 78 23 65.

## Annexe pour les coureurs étrangers

### FFVoile Prescriptions to RRS 2009 - 2012

#### **RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

#### **RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

#### **RRS 70.5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

#### **RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

#### **RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### **RRS 91 (\*) :**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris